

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	R : RÉSIDENCE									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	R-3 : Multifamiliale									
	R-4 : Maison mobile									
	R-5 : Mixte									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Voisinage									
	C-2 : Quartier									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Spécial									
	C-5 : Agricole									
	C-6 : Services professionnels et administratifs	●	●							
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Prestige	●	●							
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Espace public	●	●							
	P-2 : Voisinage									
	P-3 : Régional									
	P-4 : Spécial									
	A : AGRICULTURE									
	A : Agriculture									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS : Conservation									
	CONS-1 : Conservation intégrale									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)	(1)							
	NORMES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	●							
		Jumelée		●						
		Contiguë								
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Largeur minimale (m)		9	9							
Largeur maximale (m)										
Superficie de planchers minimale (m ²)		300	200							
Superficie de planchers maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale		1	1							
Hauteur en étage(s) maximale		2	2							
Hauteur en mètres maximale		10	10							
RAPPORTS										
Planchers/terrain maximal		1	1							
Espace bâti/terrain minimal										
Espace bâti/terrain maximal		0,45	0,5							
MARGES										
Avant minimale (m)		7	7							
Latérale minimale (m)		7								
Latérales totales minimales (m)		12	6							
Arrière minimale (m)		7	7							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Front de lot minimal (m)	30	20								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²)	2500	2500								
DIVERS										
Nombre de logements (min/max)	0/0	0/0								
Densité nette log/ha (min/max)	0/0	0/0								
PIIA	●	●								
Notes particulières	(2)	(2)								
NOTES								Amendements		
<p>(1) Centre de collecte ou tri de déchets domestiques.</p> <p>(2) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section VIII - Dispositions particulières aux écrans sonores et aux espaces tampons, sous-section 3 - Écran sonore le long des autoroutes</p>								No. Régl.	Date	